

SMART ACTION HSE

Guide d'utilisation



Smart Action HSE

- Smart Action HSE est un outil opérationnel **conçu pour assister les professionnels HSE dans leurs missions quotidiennes ou spécifiques.**
- Vous avez **toutes les réponses** pour vous mettre en **conformité et mettre en place des actions de prévention** auprès des équipes.

Tout ce dont vous aurez besoin pour bien utiliser votre Smart Action HSE ...



Les premiers pas dans la Smart Action HSE

- [Se connecter rapidement à sa Solution](#) 5
- [Compte personnel : création](#) 6
- [Compte personnel : se connecter](#) 7
- [Compte personnel : les fonctionnalités - utilisateur](#) 8
- [Compte personnel : les fonctionnalités – administrateur](#) 9
- [Paramétrer la veille permanente](#) 10
- [Paramétrer son alerte Jurisprudence](#) 11



Devenir opérationnel facilement

- [La page d'accueil](#) 13
- [Navigation](#) 14
- [Fiche d'orientation](#) 15
- [La recherche simple, recherche avancée](#) 16
- [La recherche : liste des résultats](#) 17
- [La recherche : résultats Jurisprudence](#) 18



Les Outils

- [Les outils d'exploitation](#) 20
- [Base de texte](#) 21
- [Nomenclature ICPE](#) 22
- [Cheklists](#) 23
- [Modèles](#) 24
- [Supports de sensibilisation](#) 25
- [Tableaux récapitulatifs](#) 26
- [Ressources métiers](#) 27



Vous accompagner au quotidien

- [Espace assistance Lefebvre-Dalloz](#) 29
- [Contacts](#) 30

Les premiers pas dans la Smart Action HSE



Se connecter rapidement à Smart HSE



L'accès à la Smart action RH
s'effectue depuis :
<http://www.elnet-hse.fr/>



Cliquer sur « connexion »



Saisir vos **Login**
et **Mot de passe**
reçus à la mise en place de l'abonnement

EDITIONS
LEGISLATIVES
Lefebvre Dalloz

Connexion & Identification

Login

Mot de passe

Valider

[Codes d'accès oubliés ?](#)

Créer un compte personnel



Une fois connecté, cliquer sur le lien "Créer mon compte" situé dans la zone d'identification en haut à droite de la page



Renseigner puis valider les informations demandées sur la page "Créer mon compte personnel"

Créer mon compte personnel

1. Codes d'accès personnels

Identifiant (votre e-mail) *
Mot de passe personnel *
Confirmer *

2. Identité

Professionnel Particulier

Prénom *
Nom *
Métier *
Civilité *
Fonction *

En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des CGU Editions Législatives
 Je souhaite être tenu(e) informé(e) des nouveautés qui pourraient m'intéresser dans le cadre de mon travail ou de mon activité

Valider



Vous recevrez un e-mail d'activation de compte.
En cliquant sur le lien, vous finalisez votre procédure de création de compte.

Se connecter avec son compte personnel



➤ L'accès à Smart Action HSE s'effectue toujours depuis : <http://www.elnet-hse.fr/>

➤ Pour vous connecter, vous renseignerez désormais :

- **Login** : votre adresse mail
- **Mot de passe** : le mot de passe choisi

EDITIONS LEGISLATIVES
Lefebvre Dalloz

Connexion & Identification

Login pierre.dupont@yahoo.fr

Mot de passe

Valider

[Codes d'accès oubliés ?](#)



Pourquoi un compte personnel ?

Pour **choisir vos codes d'accès**

Pour disposer d'un espace **d'archivage en ligne**

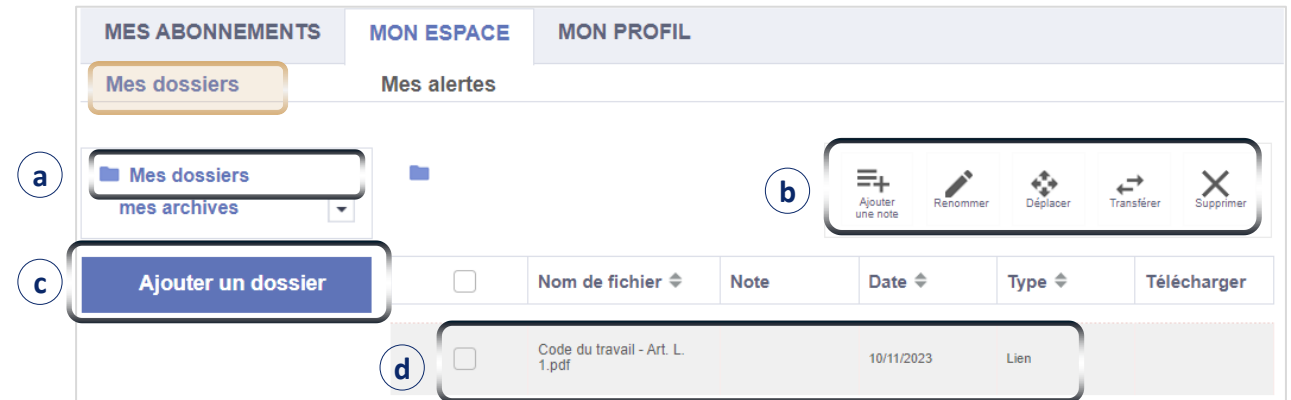
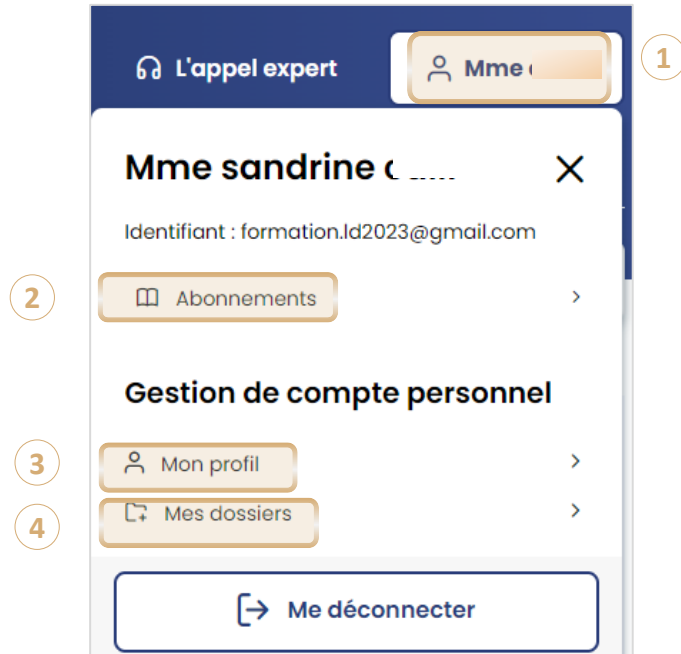
Pour que **chaque utilisateur** puisse **recevoir** :

- les **newsletters** «Smart Action HSE »

Compte personnel : les fonctionnalités - Utilisateur



L'utilisateur dispose de son propre espace pour **gérer** son **compte personnel** et ses **dossiers**

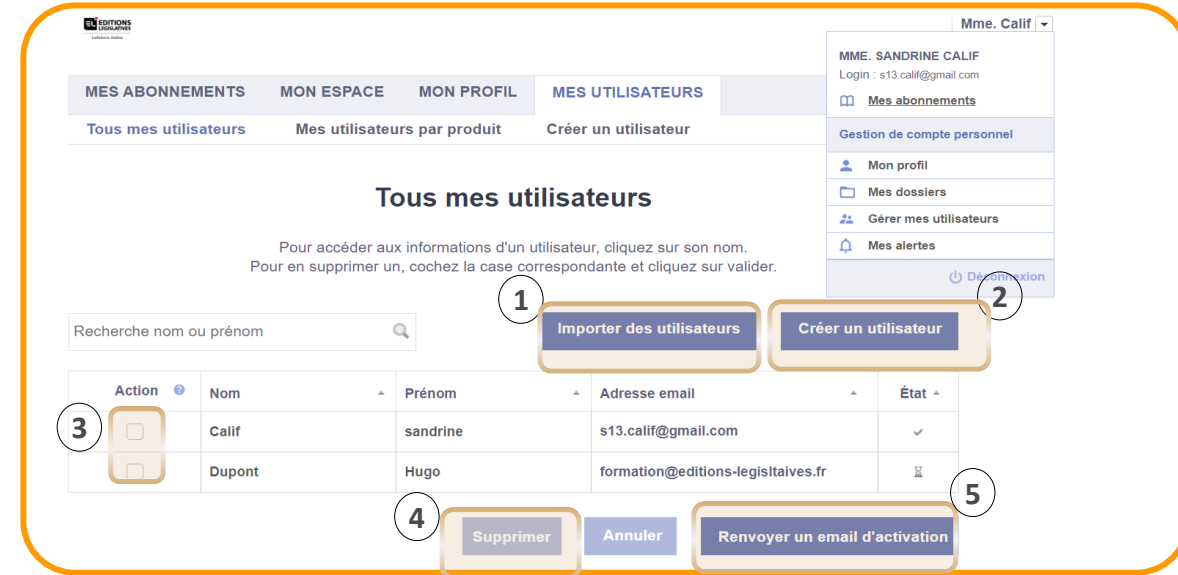
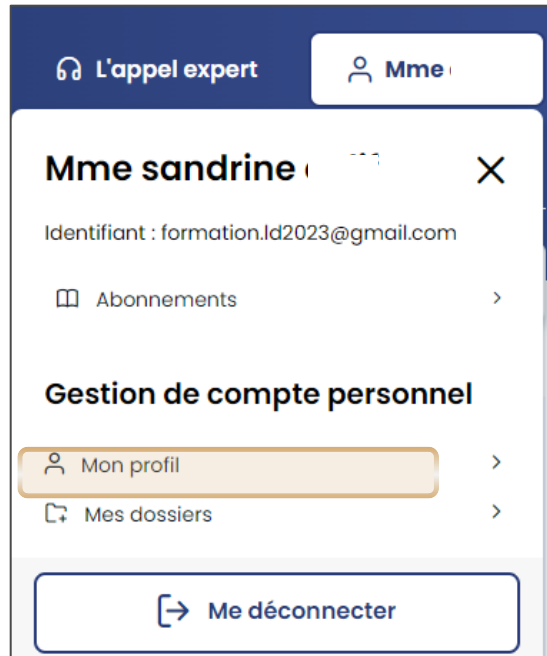


- 1 **Cliquer en haut à droite de la page sur votre nom** pour afficher les fonctionnalités du **compte personnel**
- 2 **Abonnements** : Visualisation des **produits disponibles** dans votre abonnement
- 3 **Mon profil** : les **informations** - modifiables - de **votre compte** personnel (dont votre mot de passe personnalisé)

- a **Mes dossiers** : Accès à la **liste des contenus** de vos **dossiers** personnels
- b **Outils d'exploitation** : **cocher** le **contenu** pour lui ajouter une **note**, le **renommer**, le **déplacer** vers un autre dossier, le **transférer** à un autre utilisateur, ou le **supprimer**
- c **Ajouter un dossier** : créer un **sous-dossier** pour y **ranger** vos **contenus**
- d **Vos contenus archivés** dans le **dossier/sous-dossier** sélectionné

Compte personnel : les fonctionnalités - Administrateur

L'administrateur peut en plus créer et gérer les comptes des collaborateurs en cliquant sur le lien « Mes utilisateurs »



- 1 **Importer des utilisateurs** : import en masse d'un **fichier CSV**
- 2 **Créer un utilisateur** : directement depuis cet espace, le **nouvel utilisateur recevra un mail d'activation** sur sa boîte mail
- 3 **Action** : pour **sélectionner le compte personnel concerné**
- 4 **Supprimer** : le **compte d'un utilisateur**
- 5 **Renvoyer un email d'activation** : à **l'utilisateur** en cas de **non-réception** sur sa boîte mail

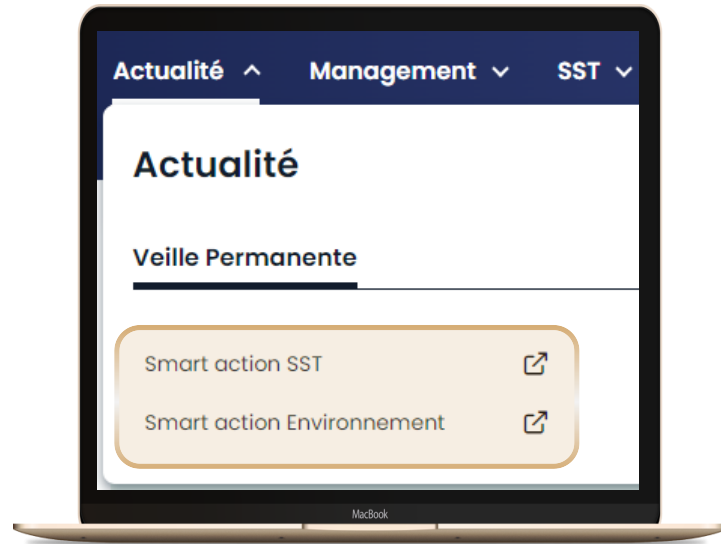


L'**email d'activation** est parfois **reçu** dans vos courriers **indésirables** ou **spams** : il est recommandé de le **vérifier** avant de **demande** le **renvoi** d'un mail d'activation

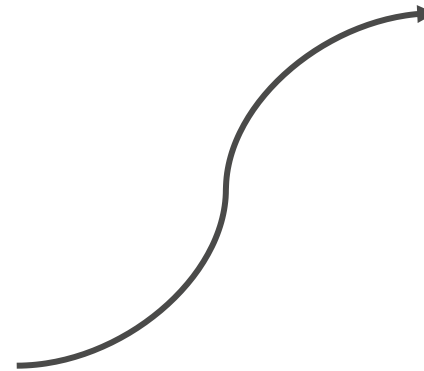
Paramétrer la Veille permanente Smart Action SST et Environnement



Dans la barre de menu, dans l'onglet « Actualité », sélectionner votre matière, puis se positionner dans « Veille Permanente », et « Toute la veille permanente »



La Veille permanente permet de recevoir les nouveautés de la matière avant la mise à jour mensuelle de chaque Elnet



Cliquer sur « Paramétrage Newsletter » dans l'espace « Services »



Cocher "Oui, je souhaite recevoir la newsletter"



Sélectionner la fréquence de diffusion :

- Chaque semaine le vendredi
- A chaque mise en ligne,



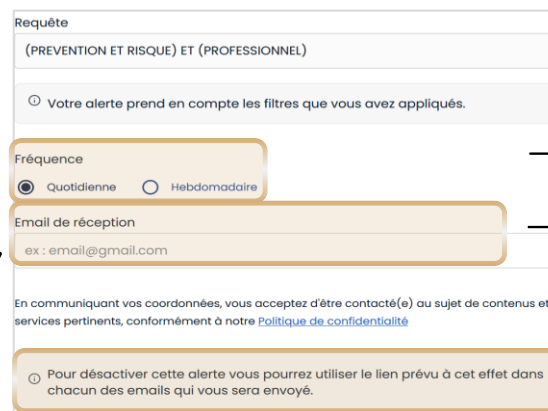
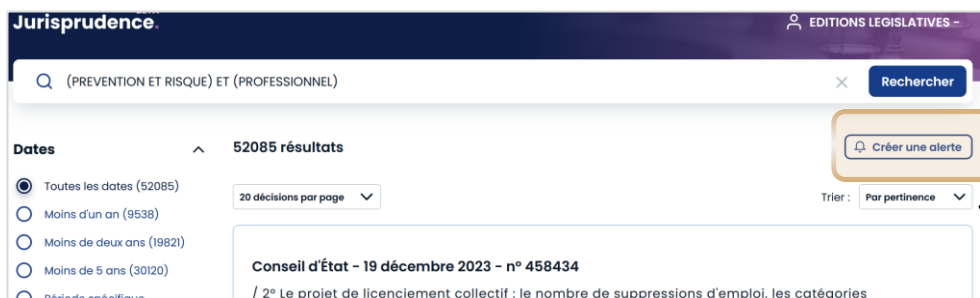
Puis cliquer sur « Valider »





Paramétrer l'alerte Jurisprudence

✓ Depuis la page de résultat Jurisprudence cliquer sur « Créer une alerte » pour accéder au formulaire de paramétrage



- Choisir la fréquence de réception de l'alerte : Quotidienne ou hebdomadaire

- Remplir l'adresse mail pour la réception de l'alerte

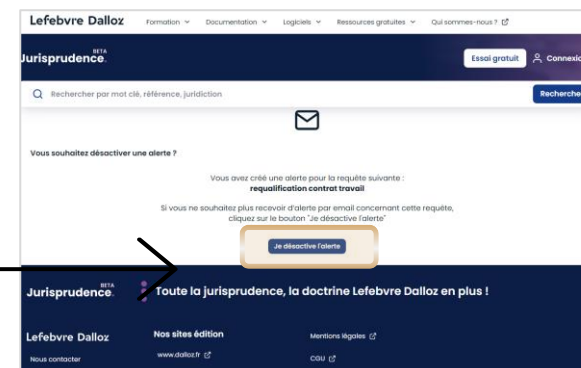


Pour supprimer l'alerte :

Aller dans le mail d'alerte « Ma veille jurisprudence » reçu, et cliquer sur « Supprimer cette alerte »



Puis cliquer sur « Je désactive l'alerte »



Devenir opérationnel facilement



Smart Action HSE : Page d'accueil



Plusieurs points d'entrée possibles via :

- 1 Le menu de navigation « **Thèmes** » : **Management, SST et Environnement**
- 2 Le moteur de recherche
- 3 Les 12 « tuiles » correspondant aux thèmes traités par les professionnels HSE

The screenshot shows the homepage of the Smart Action HSE website. At the top, there is a dark blue navigation bar with the logo 'Smart Action.' and 'EDITIONS LE...'. Below the navigation bar, there is a search bar with the placeholder text 'Tapez votre recherche ici' and a 'Rechercher' button. The main content area is titled 'HSE' and features a section 'En ce moment' with a sub-heading 'Surveillance des rejets en ICPE : actualisation des méthodes normalisées de référence'. Below this, there is a grid of 12 tiles, each representing a different HSE theme. The tiles are arranged in a 3x4 grid. The first row contains three tiles: 'Management DÉMARCHÉ', 'Management PARTIES INTÉRESSÉES', and 'Management RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE)'. The second row contains three tiles: 'Environnement AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE', 'Environnement ICPE', and 'Environnement ECONOMIE CIRCULAIRE'. The third row contains three tiles: 'Environnement ENERGIE', 'Environnement DÉCHETS', and 'Environnement PRODUITS CHIMIQUES'. Each tile includes a brief description of the theme. Annotations 1, 2, and 3 are placed on the screenshot to highlight the navigation menu, the search bar, and the grid of tiles, respectively.

Management	Management	Management
DÉMARCHÉ Politique et contexte - Veille réglementaire - Planification	PARTIES INTÉRESSÉES Médecine du travail - Acteurs internes - Acteurs externes	RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE (RSE) La RSE - Eco-conception - Achats...
Environnement	Environnement	Environnement
AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE Faire un dossier d'autorisation environnementale - Respecter la ...	ICPE Nomenclature des installations classées - Autorisation - Enregistrement	ECONOMIE CIRCULAIRE Démarche globale d'économie circulaire - Offre d'économie circulaire - Eco-conception
Environnement	Environnement	Environnement
ENERGIE Audit énergétique - Management de l'énergie - Maîtrise des consommations d'énergie	DÉCHETS Prévention de la production de déchets - Identification des déchets - Tri des déchets	PRODUITS CHIMIQUES Gérer la présence d'amiante dans le bâtiment - Fabriquer une substance - Formuler un mélange...

Smart Action HSE : Navigation



- 1 cliquer la thématique de votre choix , parmi les blocs « thématiques »
- 2 puis sélectionner une sous thématique dans la liste proposée
- 3 Cliquez sur aperçu pour afficher la liste des différentes fiches

En ce moment

Surveillance des rejets en ICPE : actualisation des méthodes normalisées de référence
Sont reprécisées les méthodes normalisées de référence à mettre en œuvre pour la réalisat
l'air, l'eau et les sols dans les ICPE.

Voir la fiche

Management
DÉMARCHE
Politique et contexte - Veille réglementaire - Planification

Management
PARTIES INTÉRESSÉES
Médecine du travail - Acteurs Internes - Acteurs externes

Démarche

POLITIQUE ET CONTEXTE APERÇU	VEILLE RÉGLEMENTAIRE APERÇU	PLANIFICATION APERÇU
MISE EN PRATIQUE APERÇU	FORMATION/COMPÉTENCES APERÇU	COMMUNICATION ET SENSIBILISATION APERÇU
DOCUMENTATION APERÇU	REPORTING/EVALUATION DES PERFORMANCES APERÇU	CERTIFICATION APERÇU

Démarche

POLITIQUE ET CONTEXTE

Voir la fiche

Sensibiliser la direction
Connaître les sanctions possibles pour l'employeur

Designier un responsable HSE
Connaître les obligations du salarié

Identifier le contexte, les enjeux et les parties intéressées
Contribuer à la diffusion d'une culture sécurité en interne

En cliquant sur « voir la fiche » on retrouve le résumé pour chacune des fiches d'orientation

Smart Action HSE : Fiche d'orientation



Sensibiliser la direction

Imprimer Télécharger

L'engagement de la direction est primordial dans la réussite et la pérennité d'une démarche HSE. Cet aspect prend d'ailleurs de l'importance avec les nouvelles versions des normes ISO 45001 et 14001 car un chapitre lui est maintenant dédié. Le « leadership » consiste à s'engager vis-à-vis du système de management et à améliorer la performance en santé sécurité au travail et en environnement. Le responsable HSE peut sensibiliser la direction pour que l'entreprise se lance dans une démarche HSE.

Sujets liés : [Connaitre les sanctions possibles pour l'employeur](#)- [Définir une politique HSE](#)- [Identifier le contexte, les enjeux et les parties intéressées](#)- [Définir des objectifs HSE et établir un plan d'action](#)

Fiche Conseils Outils Textes applicables Pour communiquer

Une direction engagée : un prérequis à la démarche Des obligations en sécurité et environnement Des bénéfices commerciaux et économiques

Une direction engagée : un prérequis à la démarche

Le rôle de la direction ne se limite plus, comme souvent, à définir une politique avec des objectifs HSE, et à mener une revue de direction. Avec la mise en place des nouvelles normes ISO 45001 et 14001, ses missions sont plus larges. Elles reprennent un certain nombre de responsabilités qui étaient auparavant attribuées au représentant de la direction. Il s'agit d'impliquer davantage le « top management » dans le fonctionnement du système de management et de son efficacité.

La direction doit démontrer son leadership et son engagement vis-à-vis du système de management HSE.

Elle :

- assume la responsabilité de l'efficacité du système de management HSE ;
- s'assure que la **politique** et les **objectifs** sont établis et qu'ils sont compatibles avec l'orientation stratégique et le **contexte** de l'organisme ;
- s'assure que les exigences liées au système de management HSE sont intégrées aux **processus** métiers de l'organisme ;
- s'assure que les ressources requises pour le système de management HSE sont disponibles ;


★ Définir une politique HSE (Page action)
★ Définir des objectifs HSE et établir un plan...
★ Identifier le contexte, les enjeux et les part...
★ Cartographie des processus (Infographie)

[Outils d'exploitations détaillés en page 20](#)

Résumé de la problématique

Renvois vers d'autres pages d'action en lien avec votre recherche

Onglets pour consulter les différents outils proposés

 L'onglet **fiche conseil** est toujours proposé et suivi d'autres onglets qui varient selon la thématique choisie

Accès aux différents chapitres de la Fiche conseil

Documentation accessible depuis le corps de la fiche conseil: visible depuis la colonne de droite sur la page centrale

La recherche simple, recherche avancée



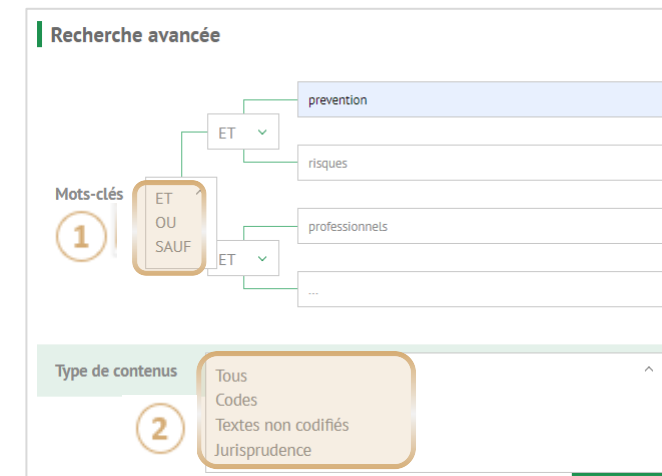
Pour **chaque mot-clé**, le moteur va **rechercher** les **singulier, pluriel, masculin, féminin, synonymes et acronymes**, ce qui permet d'obtenir des **résultats exhaustifs**

- Utiliser les astuces de recherche du moteur de RECHERCHE SIMPLE



- Utiliser les opérateurs et filtres du moteur de RECHERCHE AVANCÉE

Cliquer sur l'icône pour accéder à la recherche avancée



Pour la recherche d'une **expression exacte**, utiliser les **guillemets** pour augmenter la **pertinence des résultats**.

Exemple :

- Qualifier sa recherche le plus précisément possible** permettra de **réduire le nombre d'occurrences** qui s'afficheront entre parenthèses à gauche dans les résultats, et donc d'obtenir une **meilleure pertinence de ses résultats**

- Opérateurs ET / OU / SAUF**
Permet de remplacer l'opérateur par défaut **ET** (cumulatif) par :
 - OU** : Les résultats contiendront au moins un des mots-clé recherché
 - SAUF** : Les résultats exclueront le mot-clé
- Filtre par type de contenus** : **Codes, Textes non codifiés, Jurisprudence**

La recherche : liste des résultats



[Cf. page 18](#)

- ✓ **À gauche :**
Cocher
pour **filtrer**
les résultats
- par **catégorie**
 - et/ou par **date**

HSE

Q [(prevention) ET (risque)] ET (professionnel) Rechercher

Recherche avancée > Liste de résultats

>1000 Résultats filtrés

Résultats sur vos autres plateformes
Jurisprudence →

Filtres : Catégorie

- Fiches conseils (262) Préciser
- Formulaires - Modèles (5) Préciser
- Outils (14) Préciser
- Codes (>1000) Préciser
- Textes non codifiés (>1000) Préciser
- Jurisprudence (>1000) Préciser
- BOFIP (5) Préciser
- Textes applicables (14) Préciser

Filtres : Date

- 9999 (53) Préciser
- 2024 (>1000) Préciser

1 Décret n° 2007-1227 du 21 août 2007, Relatif à la prévention des risques professionnels maritimes et au bien-être des gens de mer en mer et dans les ports – Art. 6
Code des transports / Mis à jour le 17 mai 2024
Résumé : TITRE II PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS Art. 6 Tout armateur désigne, sur chacun de ses navires, un membre de l'équipage qualifié et chargé, sous l'autorité du capitaine, de la prévention des risques professionnels. Sur les navires dont les effectifs sont inférieurs à un seuil fixé par arrêté
Plan : code des transports / appendice / transport et navigation maritimes / iii - droit interne / décret n° 2007-1227 du 21 août 2007, / titre ii - prévention des risques professionnels / art. 6

2 Code de l'éducation – Art. D. 541-7
Code de l'éducation / Mis à jour le 23 mai 2024
Résumé : SECTION 3 Prévention des risques professionnels Art. D. 541-7 Les règles relatives à la santé et à la sécurité au travail pendant la scolarité des élèves préparant un diplôme de l'enseignement technologique ou professionnel sont fixées par les dispositions du chapitre III du titre V du livre I de la
Plan : code de l'éducation / deuxième partie - réglementaire / livre v - la vie scolaire / titre iv - la santé scolaire / chapitre i - la protection de la santé / section 3 - prévention des risques professionnels / art. d. 541-7

3 Décret n° 2007-1227 du 21 août 2007, Relatif à la prévention des risques professionnels maritimes et au bien-être des gens de mer en mer et dans les ports – Art. 6
Code du travail (ancien)
Résumé : TITRE II Prévention des risques professionnels Art. 6 Tout armateur

À droite :
La liste des résultats

Outils (14) Préciser

Codes (>1000) Préciser

Textes non codifiés (>1000) Préciser

Jurisprudence (>1000) Préciser

BOFIP (5) Préciser

Textes applicables (14) Préciser

Filtres : Date

- 9999 (53) Préciser
- 2024 (>1000) Préciser
- 2023 (>1000) Préciser
- 2022 (>1000) Préciser

Textes applicables

- SST - Prévention des risques physiques (8)
- Environnement - Produits chimiques (2)
- Management - Parties intéressées (2)
- Environnement - Biodiversité (1)
- Environnement - ICPE (1)
- SST - Prévention des risques physiques (1) - Compte professionnel de prévention (pénibilité)
- SST - Prévention des risques physiques (1) - Lieux de travail

Valider

Cliquer sur « Préciser »
Permet d'affiner
le filtre sélectionné

La recherche : résultats Jurisprudence



1

Résultats sur vos autres plateformes
Jurisprudence →

1 ✓ Cliquer sur « Résultats sur vos autres plateformes »

2

Conseil d'État - 21 mars 2023 - n° 450012
/ 2° Le projet de licenciement collectif - le nombre de suppressions d'emploi, les catégories professionnelles concernées, [...] issue de celle résultant de la loi du 21 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail, [...] par l'employeur, de ses obligations en matière de prévention des risques pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs, [...] sont, au regard de ces risques

2 ✓ Les premiers résultats de jurisprudence s'affichent avec les termes recherchés surlignés

3 ✓ Cliquer sur « listes complètes des résultats Jurisprudence » pour accéder à l'ensemble des résultats

3

Listes complètes des résultats Jurisprudence

5

Jurisprudence. EDITIONS LEGISLATIVES -

(prevention ET risque) ET (professionnel) Rechercher

52003 résultats

Toutes les dates (52003)
Moins d'un an (9456)
Moins de deux ans (19749)
Moins de 5 ans (30041)
Période spécifique
Date spécifique

Juridiction
Rechercher

Cour de cassation (2945) >
Cour d'appel (3021) >
Conseil d'État (535)
Cour administrative d'appel (6768) >
Tribunal administratif (9755) >

• Voir plus

Conseil d'État - 19 décembre 2023 - n° 458434
/ 2° Le projet de licenciement collectif : le nombre de suppressions d'emploi, les catégories professionnelles concernées, [...] sont, au regard de ces risques, [...] concernant notamment la prévention des risques psychosociaux, [...] le respect des obligations découlant de l'article L. 4121-1 du code du travail en matière de prévention des risques (santé, [...]) si des risques sont identifiés, un plan de prévention adapté dont les actions varieraient selon la typologie de risques, [...] une " note d'information complémentaire sur les mesures d'évaluation et de prévention des risques afférentes au projet de réorganisation "

Afficher les mots clés

Cour de cassation - Chambre sociale - 7 décembre 2022 - n° 21-12.696
[...] que selon l'article R. 4421-1 du code du travail, les dispositions spécifiques du titre II intitulé "Prévention des risques biologiques" figurant dans le livre IV relatif à la "Prévention de certains risques d'exposition" de la quatrième partie du code du travail ne sont pas applicables lorsque l'activité, bien qu'elle puisse conduire à exposer des travailleurs, n'implique pas normalement l'utilisation délibérée d'un agent biologique et que l'évaluation des risques prévue au chapitre III ne met pas en évidence de

- 4 ✓ La requête remonte automatiquement
- 5 ✓ Possibilité de trier par plage de dates et/ou par juridiction
- 6 ✓ Paramétrage d'une alerte pour recevoir de manière quotidienne ou hebdomadaire
- 7 ✓ Un tri par pertinence ou par date disponible

Trier : Par pertinence ▼

Par pertinence

Par date



Retour au sommaire

Les Outils



Les outils d'exploitation



Sélection
à partir du **sommaire**
ou
sélection à la souris

Vous souhaitez exporter :

- Document et Sommaire
- Sommaire uniquement
- Sélection à la souris
- Sélection à partir du sommaire

▼ Activité partielle

- ▼ Présentation
 - 1 - Du chômage partiel à « l'activité partielle »
 - 2 - Les différents dispositifs d'activité partielle

- 1 **Imprimer**
- 2 **Télécharger**
différents formats possibles, dont Word
- 3 **Envoyer par mail**
à un abonné disposant des codes d'accès
- 5 **Insérer dans un dossier**
archiver dans son espace personnel (« mes dossiers »)

4 **Elargir / réduire** le texte

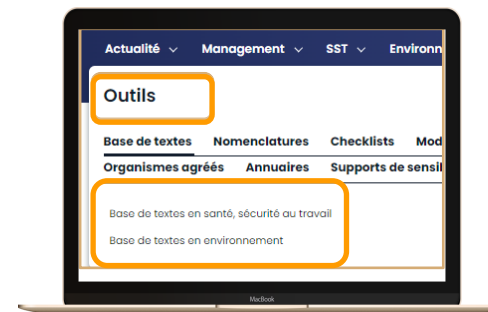
6 **Copier l'URL** de la page



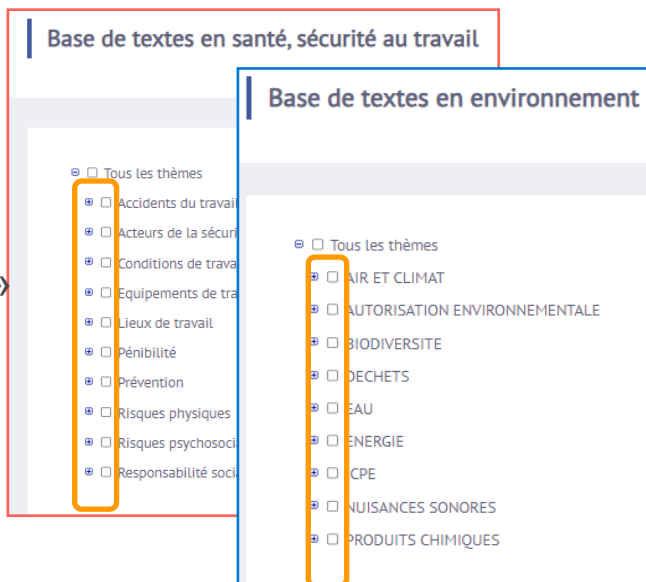
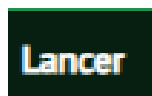
Smart Action HSE : Base de texte en Environnement et SST

Pour accéder rapidement à la liste des textes d'applications obligatoires en quelques clics

Depuis la **barre de menu**, dans l'onglet « **Outils** » puis Base de textes : Environnement ou Sécurité et Conditions de Travail



1. Sélectionner le thème, puis cliquer sur « **Lancer** »



2. Accès aux textes d'application obligatoire, textes d'application recommandée et aux textes explicatifs,

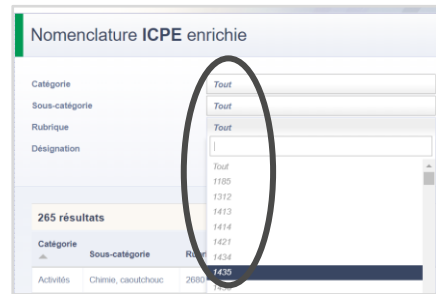


Smart Action HSE : Nomenclature ICPE



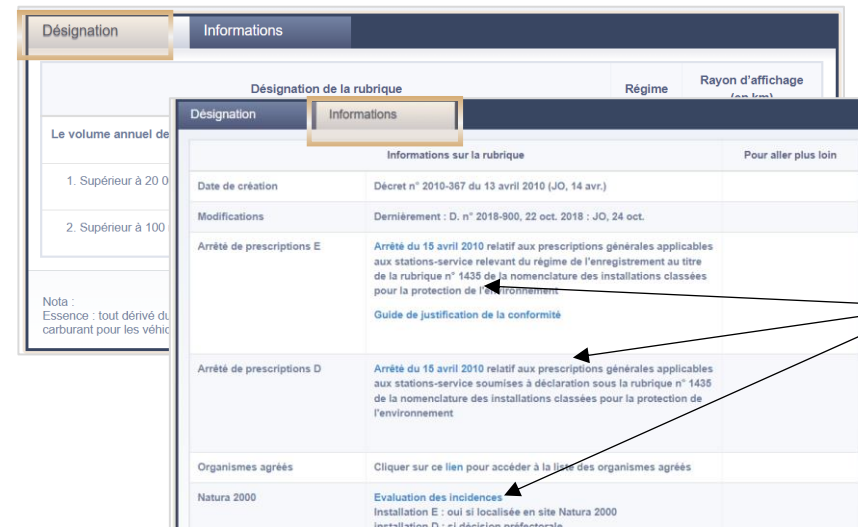
1. Depuis la **barre de menu**, dans l'onglet « **Outils** », « **Nomenclatures** » puis « **Nomenclature ICPE enrichie** »

2. Remplir un des champs pour accéder à la réglementation de votre ICPE,



3. puis cliquer sur la ligne de votre rubrique qui s'affiche pour accéder aux informations réglementaires de votre ICPE :

Catégorie	Sous-catégorie	Rubrique	Désignation
Activités	Chasse, caoutchouc	2059	1435



Cliquer sur les liens en **bleu** pour les renvois vers les sources citées

Vous souhaitez

➔

Permet d'imprimer les parties « Désignation » et « Information » de votre rubrique :

➔

Pour relancer une nouvelle recherche

Smart Action HSE : Nomenclature ICPE



1. Depuis la **barre de menu**, dans l'onglet « **Outils** », « **Nomenclatures** » puis « **Nomenclature ICPE enrichie** »

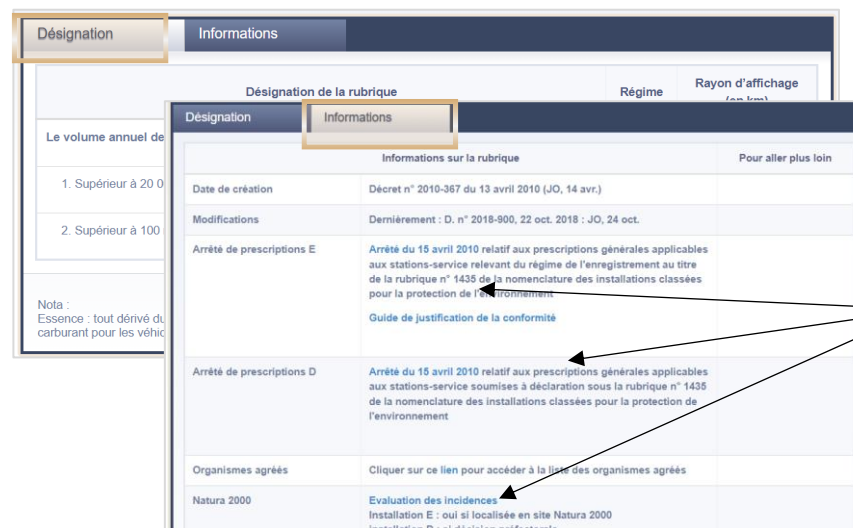


2. Remplir un des champs pour accéder à la réglementation de votre ICPE,



3. puis cliquer sur la ligne de votre rubrique qui s'affiche pour accéder aux informations réglementaires de votre ICPE :

Catégorie	Sous-catégorie	Rubrique	Désignation
Activités	Chasse, caoutchouc	2030	1435



Cliquer sur les liens en **bleu** pour les renvois vers les sources citées

Vous souhaitez

➔

Permet d'imprimer les parties « Désignation » et « Information » de votre rubrique :

➔

Pour relancer une nouvelle recherche

Smart Action HSE : Les modèles



Actualité ▾ Management ▾ SST ▾ Environnement ▾ Documentation

Outils

Base de textes Nomenclatures Checklists **Modèles** Tableaux de suivi

Organismes agréés Annuaires Supports de sensibilisation Dessins Infog

<p>DEMARCHE</p> <p>Modèle délégation de pouvoirs</p> <p>Fiche de signalement d'un danger grave et imminent</p> <p>Règlement intérieur</p> <p>Fiche de non-conformité</p> <p>ICPE</p> <p>Fiche d'alerte interne</p> <p>Fiche d'alerte secours</p> <p>Fiche de communication riverains</p> <p>Fiche d'alerte DREAL</p> <p>Fiche de communication - média</p> <p>Fiche d'alerte - prestataires</p>	<p>LIEUX DE TRAVAIL</p> <p>Contrat d'entretien d'un ascenseur</p> <p>Plan de prévention</p> <p>Protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement</p> <p>Conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées et de sécurité (ERP)</p> <p>Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier (ERP)</p> <p>Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier (IGH)</p> <p>Permis de feu</p>
---	--

- Sélectionner le thème puis son modèle
- Cliquer sur « Personnaliser le modèle » pour accéder au formulaire interactif et rédiger son modèle en ligne



- Personnaliser et Compléter le modèle

Contrat d'entretien d'un ascenseur

Afficher la version de consultation

Vous souhaitez

- Afficher les options non sélectionnées
- Activation de la propagation

Entrez les sous-signés

Personne morale : La copropriété, syndicat des copropriétaires (nom de la copropriété/du syndicat des...), propriétaire de l'immeuble sis (adresse), représentée par (prénom) (nom) demeurant (adresse) agissant au nom et pour le compte de la copropriété en sa qualité de syndic (dénomination sociale) (forme) au capital de (capital) euros, enregistrée au RCS (RCS) sous le numéro SIREN (numéro SIREN), dont le siège social est situé (siège social/adresse).

Personne physique : (prénom) (nom) demeurant (adresse), propriétaire de l'immeuble situé (adresse).

Ci-après dénommé le « propriétaire »,

d'une part,

Et

La société (dénomination sociale) (forme) au capital de (capital) euros, enregistrée au RCS (RCS) sous le numéro SIREN (numéro SIREN), dont le siège social est situé (siège social/adresse), représentée par (prénom) (nom), en sa qualité de (qualité), ci-après dénommé le « prestataire »,

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet du contrat

Le prestataire du présent contrat s'engage à assurer l'entretien (de l'ascenseur/des ascenseurs) dont la liste et les caractéristiques figurent en annexe A, selon les dispositions réglementaires applicables, le plan d'entretien établi par le prestataire qui figure en annexe B et selon les modalités prévues au présent contrat.

Article 2 - Etat de l'installation

Une description de l'état de l'installation doit être établie contradictoirement et annexée au présent contrat en annexe D.

1 2

Réinitialiser Afficher aperçu Vérifier Envoyer par mail Insérer dans mes dossiers Imprimer Exporter

- Enregistrer ou Exporter le modèle finalisé en Word, PDF, ...

- 1 Cliquer sur « Insérer dans mes dossiers » permet d'enregistrer le modèle dans son espace personnel (« mes dossiers »)
- 2 Cliquer sur « Exporter » permet de télécharger sur son ordinateur le modèle personnalisé. Le modèle non personnalisé inclut les notes de la Rédaction

Vous souhaitez exporter :

Formulaire personnalisé

Formulaire non personnalisé avec notes de la rédaction



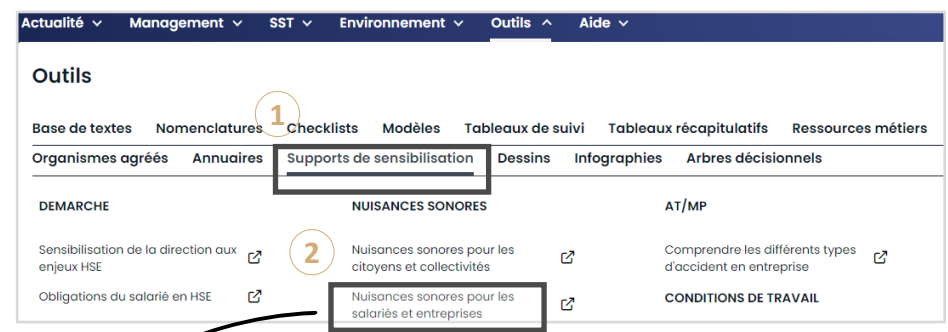


Smart Action HSE : Les supports de sensibilisation

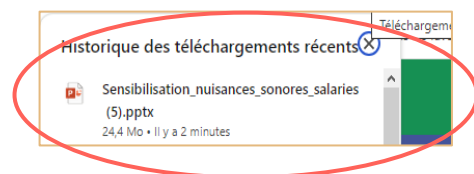
✓ Depuis « OUTILS », « Supports de sensibilisation »

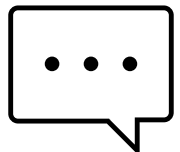
Sélectionner :

- ① le thème,
- ② puis sous-thème souhaité




Cliquer sur le **sous thème** souhaité pour ouvrir le Power point.
 Le document se trouvera dans l'espace téléchargement de votre ordinateur ↓ :






✓ Vous disposez d'un **document complet** et à jour des dernières réglementations sur le sujet choisit.

✓ Les diapositives sont accessibles **Cliquer sur la diapositive** pour la personnaliser et l'adapter à votre structure





 Retour au sommaire



Smart Action HSE : Tableaux récapitulatifs



Cliquer sur le lien pour faire apparaître le tableau récapitulatif sur la problématique, si celle-ci s'y prête

Conditions, durée et taux d'indemnisation maladie et AT-MP

La plupart du temps, l'employeur doit maintenir partiellement ou totalement la rémunération du salarié arrêté pour maladie ou AT/MP. S'il n'y est pas tenu par la convention collective applicable à son entreprise, c'est la loi qui l'y oblige. Le tableau ci-dessous récapitule les conditions, la durée et le taux de ces indemnisations légales.

Conditions d'attribution que doit remplir le salarié

- Avoir 1 an d'ancienneté
- Justifier médicalement la maladie ou l'accident dans les 48 heures
- Être pris en charge par la Sécurité sociale
- Être soigné en France ou dans un État membre de l'UE ou de l'EEE

Délai de carence

- Pour la maladie non professionnelle et l'accident de trajet : 7 jours calendaires
- Pour la maladie professionnelle et l'accident de travail : aucun

Durée et taux d'indemnisation légale depuis le 27 juin 2008

De 1 à 5 ans d'ancienneté inclus	90 % du salaire brut pendant les 30 premiers jours d'arrêt de travail 2/3 du salaire brut pendant les 30 jours d'arrêt de travail suivants
De 6 à 10 ans d'ancienneté inclus	90 % du salaire brut pendant les 40 premiers jours d'arrêt de travail 2/3 du salaire brut pendant les 40 jours d'arrêt de travail suivants
De 11 à 15 ans d'ancienneté inclus	90 % du salaire brut pendant les 50 premiers jours d'arrêt de travail 2/3 du salaire brut pendant les 50 jours d'arrêt de travail suivants
De 16 à 20 ans d'ancienneté inclus	90 % du salaire brut pendant les 60 premiers jours d'arrêt de travail 2/3 du salaire brut pendant les 60 jours d'arrêt de travail suivants
De 21 à 25 ans d'ancienneté inclus	90 % du salaire brut pendant les 70 premiers jours d'arrêt de travail 2/3 du salaire brut pendant les 70 jours d'arrêt de travail suivants
De 26 à 30 ans d'ancienneté inclus	90 % du salaire brut pendant les 80 premiers jours d'arrêt de travail 2/3 du salaire brut pendant les 80 jours d'arrêt de travail suivants
A partir de 31 ans d'ancienneté	90 % du salaire brut pendant les 90 premiers jours d'arrêt de travail 2/3 du salaire brut pendant les 90 jours d'arrêt de travail suivants

Télécharger

Envoyer par email

Insérer dans un dossier

Copier l'URL

Imprimer



Smart Action HSE : Ressources métiers



Cliquer sur le « thème » puis sélectionner le « sous thème » qui vous intéresse

Exemples de ressources métiers

Vous accédez ensuite à des documents opérationnels tels que :

- des tableaux interactifs **a**
- des documents Word **b**
- des modèles de tableaux sous Excel **c**

a

Contrôles et vérifications obligatoires

Equipement de travail	Type d'exposition	Options effectuées	Méthodes	Périodicité	Personne en charge	Fréquence et antériorité	Date d'arrêté	Statut réglementaire
Matériel à manipulation manuelle	Contreplaqué	Contrôle du poids	Méthodes	1 an	Personne compétente	Document de maintenance	5 ans minimum	Document réglementaire
Écrans à cristaux liquides	Écrans à cristaux liquides	Contrôle de la position de la tête	Méthodes	1 an	Personne compétente	Document de maintenance	5 ans minimum	Document réglementaire

b

Exemple de procédure analyse des causes d'un AT

1. Objet / domaine d'application

1) Objet
 Cette méthode décrit les modalités d'analyse des causes des accidents de travail. Elle s'inspire de la méthode d'analyse des accidents par l'arbre des Causes, élaborée par l'INRS. L'objectif n'est en aucun cas de désigner un ou des coupables, mais d'identifier les causes racines d'un accident/incident afin d'éviter qu'il ne se reproduise. Basée sur les faits, elle permet de déterminer la totalité des causes d'un accident ou d'un incident, pour les mettre en parallèle les unes par rapport aux autres et enfin pour trouver des solutions aux causes racines.

2) Domaine d'application
 Cette méthode s'applique aux accidents qui ont lieu sur les sites mais elle peut aussi s'appliquer aux accidents significatifs (voir ci-dessous pour les définitions).

2. Définitions et abréviations

- RH : Ressources Humaines
- Accident du travail (AT), tout accident qui fait l'objet d'une déclaration d'accident du travail auprès de la CARSAT (avec ou sans arrêt de travail)
- Incident : événement imprévu entraînant une détérioration de la santé (sans déclaration d'AT) survenu à l'occasion du travail à tout travailleur.
- Action corrective, action pour éliminer les causes d'un risque pouvant provoquer des accidents ou un incident et empêcher leur réapparition.
- Action préventive, action visant à éliminer la cause d'un risque pouvant provoquer des accidents ou une autre situation potentielle indésirable.
 - NCTE : Une action préventive est entreprise pour empêcher l'occurrence alors qu'une action corrective est entreprise pour empêcher la réapparition.
- Risque, probabilité d'apparition d'un danger potentiel.

3. Description de la méthode

Étapes	Objectif	Qui ?	Quand ?	Où ?
Recueil des faits	Recueil des faits de manière exhaustive sans jugement (MÉLTO, voir §4.1)	- le manager (responsable hiérarchique ou responsable de site) - la victime - des témoins de l'AT - un élu du CSE	Ce recueil des faits est à faire le plus vite possible, idéalement le jour de l'accident.	A l'endroit de l'AT
Construction de l'arbre des causes	Identifier les causes racines	- le manager (responsable hiérarchique ou responsable de site)	Dans les 2 semaines qui suivent l'accident.	Sur site (pour l'AT)

c

DIAGNOSTIC DECHETS

Désignation du déchet	Nature du déchet	N° nomenclature Déchets	Quantité produite par an	Origine	Mode de stockage	Mode de traitement	Nom du prestataire (collecte)	Coût collecte/trans port (en €)	Fréquence de l'enlèvement	Nom du prestataire (traitement)	Coût traitement (en €)	Gain issu du recyclage matière (en €)	Non conformités relevées



Retour au sommaire

Vous accompagner au quotidien



Espace assistance Lefebvre Dalloz



Accéder à [l'Espace assistance Lefebvre Dalloz](#)

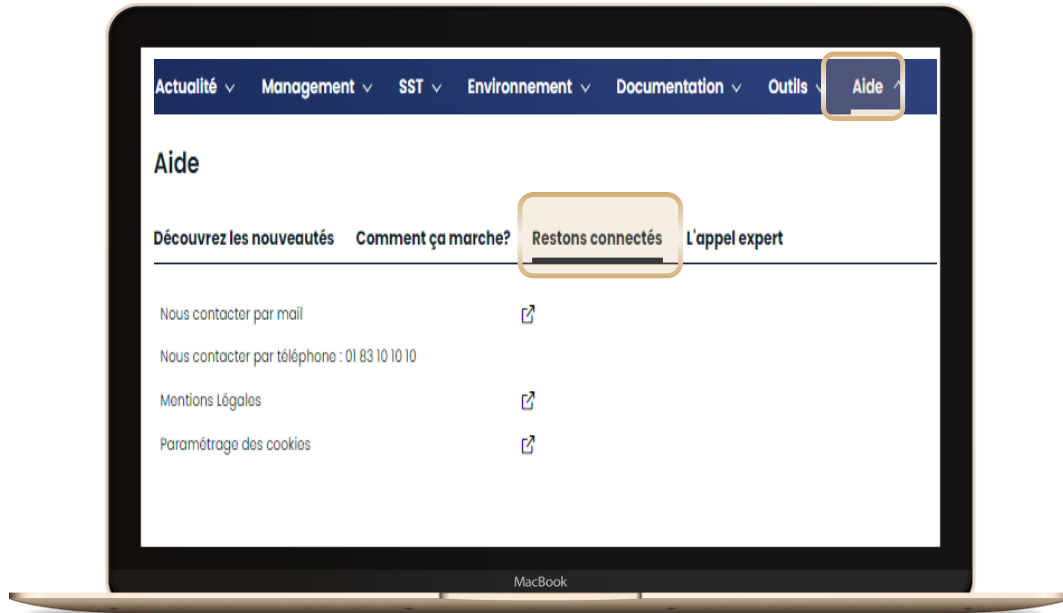
The screenshot shows the Lefebvre Dalloz assistance space interface. At the top left is the logo 'Lefebvre Dalloz ACTIVER LA CONNAISSANCE'. The main header is 'Espace Assistance' with a 'Contactez-nous' button. Below is a blue banner with 'Bienvenue dans l'assistance Lefebvre Dalloz' and a search bar 'Rechercher dans l'assistance'. A 'VOTRE PRODUIT' section contains three buttons: 'LOGICIELS ET SERVICES', 'SOLUTIONS NUMÉRIQUES', and 'PAPIER et BI-MEDIA'. The 'CONTACTEZ-NOUS' section has two boxes: one for 'Service Relations Clients' (phone number 01 83 10 10 10) and another for 'Liens vers les boutiques Lefebvre Dalloz' listing various editions and solutions.

- 1 Contactez-nous :** Formulaire de contact vers les Services
 - Hotline Technique
 - Relation Client
- 2 Votre produit :** Sélection des Espaces assistance de vos produits Lefebvre Dalloz parmi les gammes
 - Logiciels et services
 - Solutions numériques
 - Papier et Bi-media
- 3 Numéro unique :** Composez le 01 83 10 10 10 pour contacter nos Services
 - Hotline Technique
 - Relation Client
- 4 Liens vers les boutiques Lefebvre Dalloz :** Produits, Thématiques, et Ressources gratuite
 - Éditions Francis Lefebvre
 - Éditions Dalloz
 - Éditions Législatives
 - Open Lefebvre-Dalloz

Contacts



Dans la **barre de menu**, cliquer sur « ? »
puis sur « **Restons connectés** »



 **01 83 10 10 10**

Numéro unique Lefebvre Dalloz
pour **contacter** notre **Service clientèle**
ou notre **Service technique**
Ou par e-mail :

SRC@lefebvre-dalloz.fr



Suivez-nous sur les réseaux sociaux !



Le fil X Lefebvre Dalloz



<https://twitter.com/LefebvreDalloz>

LinkedIn

Le fil LinkedIn de la page Lefebvre Dalloz



<https://fr.linkedin.com/company/lefebvre-dalloz>

Merci pour votre fidélité

